

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1393

présenté par
M. Mathiasin et Mme Benin

ARTICLE 8

À l'alinéa 30, substituer au mot :

« smartphones »

les mots :

« téléphones portables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

« Smartphone » est un nom déposé, emprunté à l'anglais. Or, la langue française dispose de noms communs pour désigner cet équipement mobile.

Par ailleurs, le terme « Smartphone » est réducteur puisque tous les téléphones portables contiennent des métaux rares, y compris ceux qui seraient moins « intelligents ».

Enfin, « téléphones portables » est l'expression utilisée à l'alinéa 25 de l'article 9 du présent projet de loi.